

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 67 (2005)

**Heft:** 10

**Rubrik:** Un marché en pleine ébullition

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



**Blé**

# Un marché en pleine ébullition

La libéralisation de la réglementation du marché des céréales voulue par la Confédération et mise en œuvre dans le cadre de la politique agricole 2002 déploie ses effets depuis la récolte 2001. Dès lors, les prix à la production sont déterminés par les prix pratiqués sur le marché mondial et les prélèvements à la frontière ainsi que par l'offre et la demande de céréales sur le marché intérieur.

Monique Perrottet

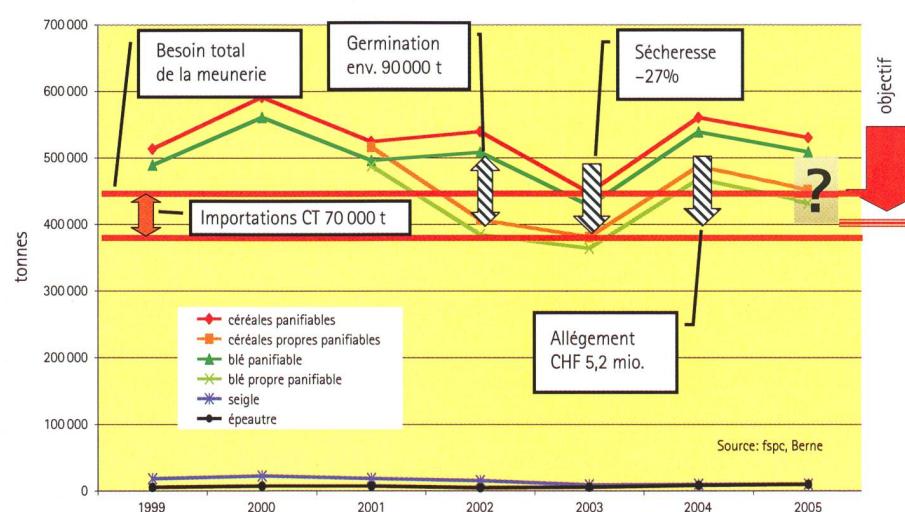
## Pression sur les prix

La conséquence de cette libéralisation a été une pression à la baisse sur les prix encore accentuée par la baisse du droit de douane au 1<sup>er</sup> juillet de cette année. Ainsi, entre 2001

et 2005, le prix indicatif du blé Top a passé de CHF 62.50/dt à CHF 57.-/dt soit une baisse d'un peu moins de 10%. Cette tendance se vérifie également pour les autres catégories mais dans une moindre mesure. Au niveau mondial, et cela selon les données de la FAO,

aucune embellie ne devrait être attendue au niveau des prix. En effet, malgré une récolte 2005 vraisemblablement inférieure à la récolte record de 2004 et à une baisse des stocks, le gros volume exportable devrait continuer de peser sur les prix.

Ni les agriculteurs ni l'interprofession ne peuvent influer sur le prix mondial ou encore sur les prélèvements à la frontière, ces derniers subissant d'ailleurs les arrières effets des négociations et des accords internationaux, OMC oblige.



## Marché suisse

Par contre, équilibrer au mieux l'offre et la demande interne est du ressort des agriculteurs et de l'interprofession. Et, il n'est pas nécessaire d'avoir fait de grandes études en économie pour savoir que tout excédent se répercute de manière spectaculaire sur les

## Encadré 1: Questions à Olivier Sonderegger, secrétaire adjoint de la fspc



La fspc lance cette année l'action «Semons du blé fourrager» en offrant une réduction sur le prix des semences certifiées de blé fourrager figurant sur la liste recommandée de swiss granum. Quels sont vos objectifs?

Nous souhaitons par ce biais encourager la reconversion de 10 000 hectares de blé panifiable en blé fourrager et cela dans le but de mieux répondre aux attentes du marché. En effet, nous devons importer entre

100 000 et 200 000 tonnes de blé fourrager par année alors que l'offre en blé panifiable indigène est excédentaire. Les mesures d'allégement du marché permettent certes d'éviter une chute trop importante des prix du blé panifiable mais il s'agit de mesures réactives coûteuses et qui mettent à mal notre fonds d'allégement. Nous voulons donc par cette action proactive diversifier nos mesures d'intervention, encourager une réflexion technico-économique avant le semis chez les agriculteurs et limiter l'impact financier sur notre fonds.

En août 2001, vous souligniez déjà la nécessité de limiter la production de céréales panifiables et d'augmenter la production de blé fourrager. Vos recommandations n'ont-elles donc pas été suivies?

Nous enregistrons une augmentation, même assez sensible sur la campagne 2004-2005, de la production de blé fourrager mais cela essentiellement au détriment des autres cultures fourragères et non pas du blé panifiable. Nous souhaitons donc par cette mesure sensibiliser encore davantage les agriculteurs à la nécessité de reconvertis des surfaces de blé panifiable en blé fourrager. D'autre part, il faut aussi relever que d'autres éléments tels que l'abaissement par les centres collecteurs des taxes d'entrée pour les blés fourragers, la baisse des prix du blé panifiable ou encore la diversification des variétés de blés fourragers avec l'inscription cette année de deux nouvelles variétés adaptées à nos conditions de production rendent aujourd'hui la culture de blé fourrager plus attractive qu'il y a en-

core quelques années. Ainsi, pour l'agriculteur, il devient possible non seulement de diversifier les risques en semant du blé fourrager mais également d'obtenir une marge brute comparable à celle obtenue avec le blé panifiable.

*Et si les agriculteurs ne vous suivent pas, à quelles conséquences doivent-ils s'attendre à votre avis?*

Il est difficile de prévoir comment le marché réagira mais nous savons que le fonds d'allégement ne pourra pas, par manque de ressources, continuer de prendre en charge des excédents structurels. Ainsi, tôt ou tard, c'est le marché qui dictera sa loi et chacun connaît l'impact sur les prix d'un excédent même modeste de production.

prix. Chacun admet néanmoins que, confronté aux aléas de la météo, il ne sera jamais aisément de définir précisément le nombre d'hectares à cultiver, et c'est pourquoi des mesures comme un stockage momentané ou un déclassement avec compensation financée par la profession sont prévues. Mais, lorsque l'exception devient la règle, il faut admettre qu'une réorientation de la production est nécessaire. Et, c'est bien dans ce cas de figure que se trouve la filière blé panifiable.

volonté d'agir plutôt que de subir les conséquences d'un attentisme défaitiste que s'inscrit l'action de la fspc: en proposant une réduction sur l'achat des semences de blé fourrager, elle apporte un élément supplémentaire, peut-être pas décisif, dans la réflexion technico-économique que doit mener chaque exploitant avant les emballages de cet automne.

### Et l'avenir du blé panifiable?

Le marché indigène peut absorber environ 460 000 tonnes de blé panifiable y compris 70 000 tonnes importées dans le cadre du

contingent tarifaire et cela toutes catégories confondues; il est donc nécessaire de déclasser toute production excédant ce tonnage. Mais, la répartition entre les diverses classes doit également être respectée (voir tableau 1). Le problème est donc double: d'une part, trop de blé panifiable est produit et, d'autre part, la répartition entre les classes ne correspond pas à la demande du marché, la production de blé III étant trop faible. Il faut bien admettre que tant de paramètres à intégrer dans la réflexion sur le choix de la variété à semer n'est pas chose aisée. Il peut donc être judicieux de prendre langue avec son centre collecteur pour mieux cerner ses besoins et conserver son pouvoir de réflexion face aux arguments des semenciers.

**Tableau 1**  
**Répartition entre les diverses classes de blé**

Classe	Répartition recommandée pour une production de 400 000 tonnes	Répartition effective de la récolte 2004 avec une production de 465 000 tonnes (=100%)		
Classe Top	80 000 t	environ 20%	136 190 t	29,3%
Classe 1	200 000 t	environ 50%	225 203 t	48,5%
Classe 2	80 000 t	environ 20%	94 800 t	20,4%
Classe 3	40 000 t	environ 10%	8 200 t	1,8%
Blé fourrager	sans limite	sans limite	70 663 t	
Blé biscuit	sous contrat	sous contrat	3 907 t	
Seigle	sous contrat	sous contrat	9 757 t	

Source: D. Kunkler, fenaco à Puidoux

## **Encadré 2: Questions à Didier Kunkler, chef du secteur céréales à la fenaco, Puidoux**

### **Suisse Premium**

Que se cache derrière ce nouveau sigle? Suisse Premium n'est pas un nouveau label de qualité; il se définit d'ailleurs comme un standard de qualité. En effet, depuis quelques années déjà, la traçabilité est devenue le mot-clé de toute production y compris et peut-être surtout alimentaire. Le secteur des céréales n'échappe pas à ce mouvement; l'UE a d'ailleurs introduit son décret concernant la traçabilité au 1<sup>er</sup> janvier 2005. La Suisse ne peut pas rester en retrait de ce processus d'autant plus que les protections à la frontière sont appelées à fortement diminuer.

Par traçabilité, on entend la possibilité, pour un produit donné, de remonter jusqu'au producteur de la matière première. Une telle exigence nécessite un suivi et une documentation écrite très stricts de chaque étape de production ou d'élaboration ainsi que l'implication de chacun des intervenants. Le but d'une telle exigence est, notamment, de pouvoir, en cas de problème, en retrouver rapidement l'origine et de pouvoir y remédier. Il s'agit d'une exigence de base des diverses organisations de consommateurs.

Bien qu'aucune obligation légale n'existe actuellement en Suisse, fenaco, initiateur de Suisse Premium (voir également encadré 2), souhaite ainsi anticiper une demande que le marché ne manquera pas de faire, notamment lors de l'ouverture des frontières. Les exigences de ce standard (tableau 2) touchent autant la production que les centres collecteurs. Bien que basé sur la norme ISO 9001-2000, ni les producteurs ni les centres collecteurs ne sont tenus de se faire certifier. En effet, ils peuvent bénéficier de la certification de fenaco mais doivent accepter d'être audités ou visités régulièrement. De même, les meuniers peuvent, s'ils le souhaitent, procéder à leur propre vérification dans les centres collecteurs. Les centres collecteurs qui ne répon-

fenaco lance le standard de qualité Suisse Premium. Pourquoi et quels sont vos objectifs?

Il faut tout d'abord insister sur le fait que Suisse Premium n'est pas un label de qualité mais un standard de qualité. Il veut assurer la traçabilité des céréales produites en Suisse et être ainsi à même de soutenir la comparaison avec les produits importés. Il faut se souvenir que l'UE a introduit son décret sur la traçabilité au 1<sup>er</sup> janvier 2005. D'autre part, et ce problème est souvent relevé par nos clients, la petite taille de notre territoire ne facilite pas la constitution de lot homogène de volume important; c'est pourquoi, des volumes minimum par qualité et par centre collecteur sont exigés pour l'obtention de Suisse Premium. Pour 2006, nous souhaitons disposer de 150 000 tonnes de blé Suisse Premium.

*En 2005, quelque 100 000 tonnes de blé répondent déjà au standard Suisse Premium. Quels enseignements tirez-vous de ce ballon d'essai et ne regrettiez-vous pas que cette démarche n'aille pas jusqu'aux consommateurs?*

Le bilan est positif. Les meuniers répondent favorablement à cette démarche. Je tiens à relever l'effort que fournissent les centres collecteurs qui, non seulement doivent satisfaire à toutes les exigences de notre standard mais doivent encore assurer une parfaite séparation des diverses filières. Et ce n'est pas forcément chose aisée. Quant à informer le consommateur des efforts fournis à travers ce standard, nous ne l'excluons pas mais de nombreuses questions doivent auparavant trouver leurs réponses et cela en concertation avec les diverses parties prenantes. De plus, une telle indication doit aider le consommateur



dans son choix. Or, la multiplication des labels, marques et autres indications ne va pas forcément dans ce sens.

*Cet automne, le blé fourrager est devenu incontournable. Pensez-vous que le marché est capable d'absorber ces quantités et cette «reconversion» vous pose-t-elle des problèmes?*

Il y a assurément de la place sur le marché pour du blé fourrager et nous ne craignons pas une saturation. D'autre part, la baisse des prix des céréales panifiables, l'apparition de nouvelles variétés de blé fourrager sur la liste recommandée ainsi que des exigences culturelles moindres permettent d'assurer un bon rendement. D'ailleurs, les producteurs de blé fourrager sont, cette année, très contents des résultats obtenus. Nous ne pensons pas rencontrer de problème particulier pour la valorisation du blé fourrager ni d'ailleurs pour la logistique y relative.

draient pas aux exigences lors des audits pourront être exclus du système. Des contrats lient les diverses parties.

Suisse Premium n'a pas pour objectif d'améliorer le prix du blé panifiable. Il souhaite uniquement apporter un argument commercial supplémentaire, la traçabilité, au produit «blé suisse». Par contre, bien qu'il ne soit pas

possible d'exclure le déclassement notamment en cas d'excédent dans une classe, le blé Suisse Premium est commercialisé en priorité dans le secteur panifiable, le blé panifiable conventionnel pouvant servir de blé de réserve en cas de manque dans l'une des classes Suisse Premium. Si cela ne devait pas être le cas, il sera alors commercialisé dans la filière fourragère au prix du blé fourrager.

Pour l'heure, Suisse Premium ne va pas jusqu'au consommateur final du blé et, même si de manière informelle le sujet est parfois évoqué, rien ne devrait voir le jour avant plusieurs mois.

**La filière** blé vit assurément une période de grand changement. Les réflexions, qui, hier, conduisaient au succès des exploitations, sont aujourd'hui remises en cause. Aucun changement n'est facile à amorcer mais le refuser, c'est courir le risque de tout perdre. ■

**Tableau 2: Les exigences de Suisse Premium**

#### **Au niveau des producteurs**

- 100% d'exploitations suisses répondant aux exigences PER
- 100% de variétés selon la liste des variétés recommandées (LVR) établie par swiss granum
- 100% de semences certifiées indigènes (Semeences-Z Suisse)
- Des contrats signés avec la Landi/Centre collecteur avec des indications complètes concernant la traçabilité

#### **Au niveau des centres collecteurs (CC)**

- Des unités de chargement d'au minimum 120 tonnes par classe et au minimum 500 tonnes par CC
- Une traçabilité complète et documentée
- Des contrats avec les producteurs disponibles
- Un entreposage séparé (séparation des filières)
- Audit Qualité réussi
- Conventions de livraison signées avec fenaco

# **La cinquième couronne**

Werner Schwendimann est agriculteur et entrepreneur à Oberstammheim (ZH). Il effectue 6000 balles par an.

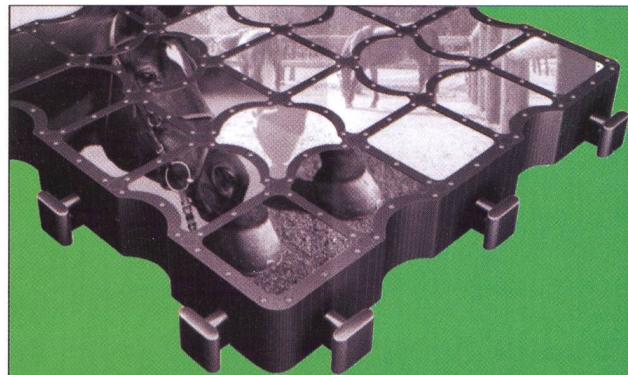


# **EXPOSITION**

28 – 30 Octobre 2005

# -GVS-Agrar

GVS-Agrar AG, CH-8207 Schaffhausen  
Tél. 052 631 19 00, Fax 052 631 19 29  
[info@qvs-aqrar.ch](mailto:info@qvs-aqrar.ch), [www.qvs-aqrar.ch](http://www.qvs-aqrar.ch)



**Une solution**  
parfaite pour tous les domaines

pour paddock, espaces libres, enclos, centres équestres, accès aux patûrages, place de parc etc.

## Avantages des ECORASTER

- pas de boue
  - antidérapant, incassable
  - résistant au gel et aux UV
  - facile à monter
  - charge admissible élevée
  - poids: env. 11 kg/m<sup>2</sup>

Dirim SA, Oberdorf 9a, 9213 Hauptwil Tél. 071 424 24 84  
www.dirim.ch E-mail: dirim@bluewin.ch